

KASSON (*John A.*), Ministre des États-Unis à Berlin en 1884.

Envoyé plénipotentiaire des États-Unis à la Conférence de Berlin en 1884-1885, il s'y montra un ardent partisan de la reconnaissance du nouvel État africain ouvert à l'exploration, à la civilisation et au commerce par l'Association Internationale Africaine. Kasson, agissant de sa propre initiative, obtint la nomination de Henry S. Sanford comme délégué adjoint. Ce dernier était depuis plusieurs années en relations suivies avec l'Association et à même d'éclairer Kasson sur la position exacte de l'A.I.A. en Afrique.

Instruit donc par Sanford ainsi que par Stanley, Kasson put prendre une part active et favorable aux délibérations de la Conférence; il demanda que le bassin géographique du Congo fût élargi en bassin commercial; il suggéra d'étendre le régime du commerce libre au delà du bassin géographique du fleuve tant à l'Est qu'à l'Ouest; il émit le vœu que cette région fût perpétuellement neutre. La proposition de neutralité de Kasson reçut l'entière approbation de l'Allemagne, par l'intermédiaire de son représentant, le D^r Busch.

A la séance du 19 novembre 1884, Kasson prononça un important discours en faveur du nouvel État. Il fit connaître les vues de son Gouvernement sur l'état actuel du bassin du Congo. Il dit « qu'étant donnés ses intentions pacifiques et son désir d'apporter aux indigènes les bienfaits de la civilisation, le nouvel État méritait toutes les sympathies ». Le Gouvernement américain souhaitait en conséquence donner la plus grande expansion à la délimitation des territoires de cet État, en réservant toutefois les justes droits des autres Gouvernements.

Le 6 janvier 1885, la Conférence, sur la proposition de Sir Edward Malet (Grande-Bretagne) et de M. Kasson, arrêta les termes d'une déclaration portant que le territoire du Bassin du Congo ne pourrait servir ni de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves : chacune des puissances signataires s'engageait à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et punir ceux qui s'y livreraient.

17 septembre 1949.
M. Coosemans.

Thomson, *Fondation de l'E.I.C.*, Bruxelles, 1933, pp. 186, 218, 221, 222, 223, 225, 230, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 252, 267. — *Mouvement géographique*, 1884, pp. 81c, 82a. — H. M. Stanley, *Cinq années au Congo*, Bruxelles, pp. 581, 646, 648, 672. — J. Banning, *Mém. pol. et dipl.*, Bruxelles, 1927, pp. 12, 32, 33, 45-51.